



## Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques

### Appel aux lettres d'intention n°2

#### GRANDES SUBVENTIONS

#### Investissement dans le Hotspot de Biodiversité du Bassin Méditerranéen

1. **Date d'ouverture:** Lundi 25 juin 2018
2. **Date de fermeture:** Vendredi 14 Septembre 2018
3. **Budget et délai**

Le budget minimum par projet est de 20 000 dollars américains et le budget maximum par projet est de 150 000 dollars américains.

Les projets pourront démarrer au plus tôt le 1<sup>er</sup> mars 2019 et devront se clôturer au plus tard le 30 mai 2022.

#### 4. Informations générales

Le [Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques \(CEPF\)](#) est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, Conservation International, l'Union Européenne, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le gouvernement du Japon, la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et la Banque mondiale. L'objectif fondamental est de soutenir la société civile dans son engagement en faveur de la conservation de la biodiversité.

Le hotspot du bassin méditerranéen est le deuxième plus grand hotspot dans le monde et la plus grande des cinq régions de climat méditerranéen. Le créneau d'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen a été élaboré grâce à un processus inclusif et participatif qui a engagé la société civile, les bailleurs de fonds et les parties prenantes gouvernementales dans toute la région. La stratégie d'investissement qui en résulte (2017-

2022) est documentée dans le Profil de l'écosystème, disponible [ici](#) (en anglais, résumé technique en français et en arabe disponibles, voir références à la fin de ce texte). Cette stratégie d'investissement comprend une série de directions stratégiques, divisées en priorités d'investissement décrivant les types d'activités qui seront éligibles au financement du CEPF.

Le CEPF et BirdLife International, en tant qu'équipe de mise en œuvre régionale, sollicitent des propositions de projet sous la forme de lettres d'intention (LdI) pour des petites subventions. Ces subventions sont proposées aux organisations non gouvernementales, groupes communautaires, entreprises privées, universités et autres organisations de la société civile. Les candidats sont invités à lire le présent document d'appel à propositions et à soumettre des lettres d'intention dans le cadre de cet appel, tel que décrit dans la section 6.

## **5. Candidats éligibles**

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les universités et les entreprises privées peuvent demander un financement. Les particuliers doivent travailler avec les organisations de la société civile afin de réaliser une candidature plutôt que de réaliser une demande directement.

Les organisations doivent avoir leurs propres comptes bancaires et doivent être légalement autorisés à recevoir des subventions.

Les entreprises et les institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- est une entité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés ;
- et ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, le déplacement forcé de personnes, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou qui ne sont pas largement soutenues par ces communautés ;
- le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle).

Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF accessible sur : [site web du CEPF](#).

## 6. Activités éligibles

Le focus de cet appel est limité aux activités et aux sites ci-dessous :

### Directions Stratégiques

Les lettres d'intention seront acceptées **seulement** pour les directions stratégiques et les pays suivants :

- **Direction stratégique 2:** Albanie, Bosnie-Herzégovine, ARY de Macédoine, Monténégro.
- **Direction stratégique 3:** Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie.

Les projets proposés doivent appuyer **soit la direction stratégique 2, soit la direction stratégique 3**. Si vous souhaitez travailler sur les deux directions stratégiques, vous devez remplir une lettre d'intention distincte pour chacune des directions stratégiques.

### i) Direction stratégique 2: Gestion durable des bassins hydrographiques,

Près d'un tiers des espèces en danger critique d'extinction vivant au sein du hotspot sont des animaux et des plantes d'eau douce. Le besoin d'eau douce pour la consommation humaine et agricole constitue l'une des meilleures raisons d'opter pour la gestion durable des ressources naturelles.

Pourtant, les écosystèmes d'eau douce du hotspot ne sont que très peu représentés dans les réseaux d'aires protégées au niveau national ; ils sont sous pression en raison d'un usage excessif et de la pollution, et les espèces qui y vivent souffrent de la surexploitation et de perturbations du milieu. Le changement climatique va probablement encore aggraver ces problèmes.

Des améliorations significatives ont été apportées dans l'identification et la désignation des zones clés pour la biodiversité d'eau douce (ZCB) dans le hotspot et des espèces menacées qu'elles contiennent. Un certain nombre de "zones de gestion des bassins hydrographiques" (ZGBH) ont été identifiées, pour prendre en compte la connectivité hydrologique et les menaces, au-delà des limites strictes des Zones Clés de Biodiversité. Ces ZGBH forment des entités de gestion pertinentes pour les espèces d'eau douce. Certaines ZCB d'eau douce sont identiques aux ZGBH, tandis que certaines ZCB d'eau douces font partie de ZGBH. Les ZGBH sont plus grandes, à l'échelle de bassins-versants (ou de parties de bassins-versants).

La priorisation du CEPF pour les actions sur les écosystèmes d'eau douce est donc principalement fondée sur les SGBH – celles prioritaires pour cet appel sont présentées dans le tableau 2 ci-après. En outre, deux ZCB d'eau douce prioritaires font également partie des zones éligibles pour cet appel.

Le CEPF retiendra :

- Les lettres d'intention qui **traitent de l'orientation stratégique 2 dans le cadre d'une ou de plusieurs priorités d'investissement** (voir le tableau 1).
- Les Lettres d'intention qui se concentrent t sur une ou plusieurs des ZGBH et ZCB répertoriées dans le tableau 2.
- Les Lettres d'intention qui montrent clairement comment les espèces menacées bénéficieront des activités du projet.

**Tableau 1: Direction stratégique 2 et priorités d'investissement**

2 : Soutenir la gestion durable des bassins versants via des approches intégrées, pour la conservation de la biodiversité menacée des écosystèmes d'eau douce.	2.1 : Améliorer la base de connaissances sur la biodiversité dulçaquicole et mettre en valeur l'importance des services écosystémiques d'eau douce.
	2.2 : Soutenir des actions visant à réduire les menaces et améliorer la gestion de sites au sein des bassins versants prioritaires, avec la participation des acteurs locaux.
	2.3 : Collaborer avec le gouvernement, le secteur privé et les autres acteurs afin de soutenir la gestion intégrée des bassins versants et réduire les menaces pour la biodiversité au sein des bassins versants prioritaires.

Des zones de gestion des bassins hydrographique (ZGBH) spécifiques ont été identifiées comme des priorités pour le soutien du CEPF et seules les ZGBH énumérées dans le tableau 2 sont éligibles aux financements. **Les activités proposées dans les lettres d'intention doivent focaliser sur la conservation de la biodiversité dans une ou plusieurs de ces ZGBHs** (voir le tableau 2, figure 1).

**Tableau 2 : Les sites éligibles pour cet appel à proposition**

Pays	Type de site	Site
Albanie	ZGBH	Bassin hydrographique du lac de Butrint
Albanie, Macédoine, Grèce*	ZGBH	Bassin hydrographique du lac Prespa
Albanie, Macédoine	ZGBH	Bassin hydrographique du lac d'Ohrid
Albanie, Monténégro	ZGBH	Bassin hydrographique du lac de Skadar
Albanie, Monténégro	ZGBH	Bassin hydrographique inférieur du Bojana
Bosnie-Herzégovine	ZGBH	Drainage du Trebizat dont Imotsko polje
Bosnie-Herzégovine	ZGBH	Popovo polje et Trebišnjica
Bosnie-Herzégovine, Croatie*	ZGBH	Delta de la Neretva et sources/lacs associés dont Hutovo Blato

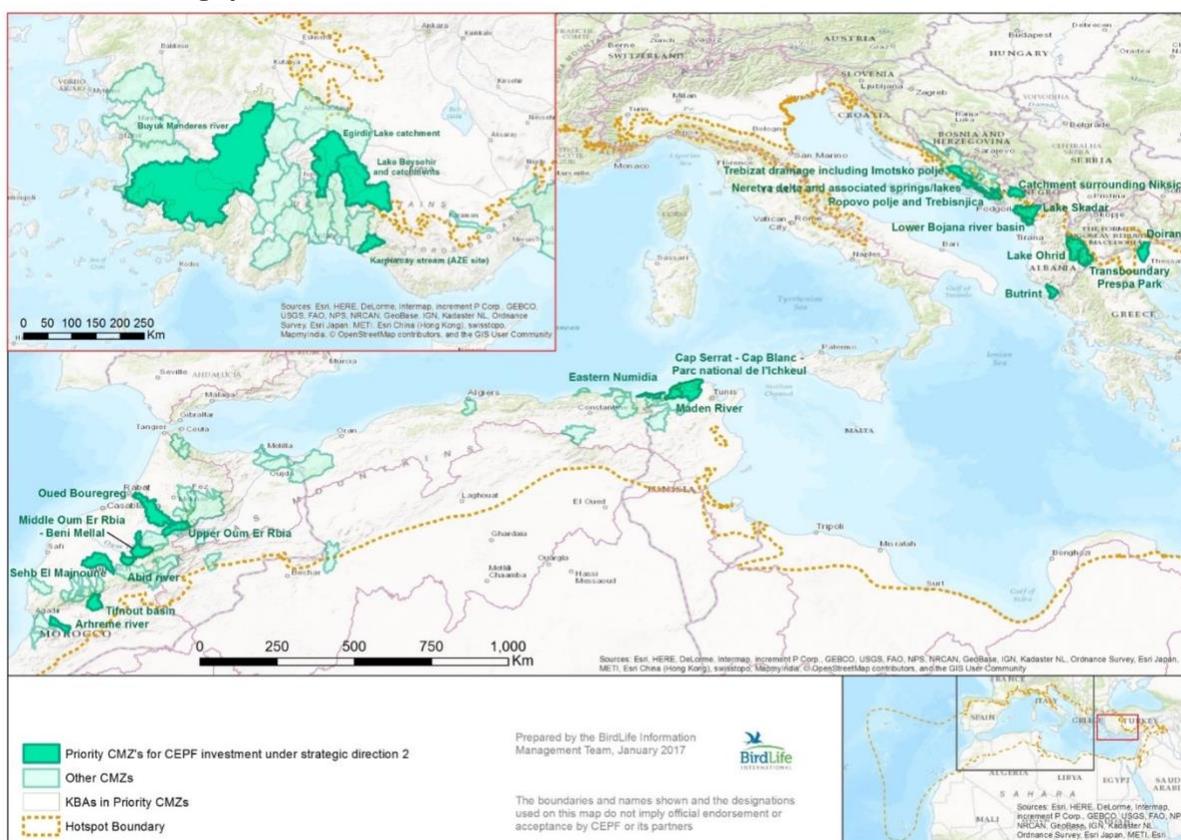
ARY de Macédoine, Grèce*	ZGBH	Bassin drainage du lac Doirani
Monténégro	ZGBH	Bassin drainage environnant Niksic
Bosnie Herzégovine	ZCB	Livanjsko polje et lac de Busko
Bosnie Herzégovine	ZCB	Mostarsko Blato

Note: \* = Pays non éligible au soutien du CEPF.

Veuillez noter que, pour la direction stratégique 2, seuls les pays des Balkans sont éligibles dans le cadre de cet appel à propositions.

Vous pouvez accéder à une carte interactive du hotspot [ici](#), utilisez l'icône "Layer list" située en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin.

**Figure 1. Carte des zones ZGBHs prioritaires pour le soutien du CEPF dans le cadre de la direction stratégique**



## **ii) Direction stratégique 3: Promouvoir le maintien des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres**

La biodiversité méditerranéenne a évolué avec les pratiques d'utilisation des terres par l'homme sur plusieurs milliers d'années, à tel point que de nombreuses espèces menacées

sont dépendantes des habitats entretenus par l'agriculture, le pâturage saisonnier ou la cueillette de produits sauvages.

Les espèces qui dépendent de ces systèmes anthropiques peuvent se trouver menacées lorsque le système de gestion traditionnel est abandonné (déprise agricole), lorsque les pratiques s'intensifient et provoquent la dégradation et l'érosion (comme avec le surpâturage) ou lorsque des pratiques modernes, comme l'irrigation et l'utilisation de produits agrochimiques, remplacent les pratiques traditionnelles et éliminent la possibilité de coexistence entre la biodiversité sauvage et les systèmes agricoles.

Dans le cadre de cette direction stratégique, le CEPF apportera son soutien aux OSC qui travaillent avec les gestionnaires des terres, les communautés locales et les entreprises locales afin de trouver des moyens innovants pour soutenir des éléments de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres importantes pour la biodiversité.

Le CEPF soutiendra:

- Les lettres d'intention qui traitent **la direction stratégique 3 à travers une ou plusieurs des priorités d'investissement** (voir tableau 3).
- Les Lettres d'intention qui portent sur un ou plusieurs des corridors spécifiés et sur les pays éligibles (voir le tableau 4).
- Les Lettres d'intention qui démontrent clairement comment les espèces menacées bénéficieront des activités du projet.

**Tableau 3: Direction stratégique 3 et priorités d'investissement**

3 : Promouvoir le maintien de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres, nécessaires à la conservation de la biodiversité méditerranéenne dans les corridors prioritaires à forte valeur culturelle et naturelle.	3.1 Soutenir les initiatives des communautés locales visant à améliorer les bénéfices liés au maintien des modes d'utilisation des terres et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.
	3.2 : Promouvoir l'importance des modes d'utilisation traditionnels des terres respectueux de la biodiversité, afin d'assurer leur reconnaissance et leur soutien de la part des décideurs et des communautés locales.
	3.3 : Encourager les acteurs économiques à promouvoir et soutenir des filières basées sur des pratiques agricoles et de gestion des terres respectueuses de la biodiversité.

La gestion traditionnelle subsiste dans l'ensemble de la région, souvent dans les endroits touchés par l'émigration, la marginalisation et la pauvreté rurale. Afin de maximiser la valeur des projets en faisant preuve d'approches innovantes de la gestion de terres, quatre corridors ont été sélectionnés là où les éléments de systèmes de gestion traditionnelle

constituent toujours la principale utilisation des terres. **Les lettres d'intention doivent inclure des activités basées dans un ou plusieurs de ces corridors (Tableau 4, Figure 2).**

**Tableau 4. Corridors prioritaires pour le soutien du CEPF dans le cadre de la direction stratégique 3**

Corridor	Pays	Superficie du corridor (km <sup>2</sup> )	Nombre de ZCB
Vallée de l'Oronte et Levantin	Turquie, Syrie, Liban, Jordanie, Palestine*	38 433	65
Monts Atlas	Maroc	106 691	44
Dorsale et Atlas tellien	Tunisie, Algérie*	82 633	50

Remarque : \* non admissible à présent au soutien du CEPF.

**Figure 2. Carte des corridors prioritaires pour le soutien du CEPF dans le cadre de la direction stratégique 3**

*Veillez noter que seuls les 3 corridors indiqués dans le tableau 4 sont éligibles dans cet appel à propositions.*

*Une carte interactive du hotspot peut être consultée [ici](#), utilisez l'icône 'Layer list' en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin, par exemple. Corridor*



### **iii) Conseils généraux**

Les propositions de projets doivent présenter la protection de la biodiversité d'intérêt global en tant que composante fondamentale et doivent démontrer des impacts positifs sur l'état de conservation de la biodiversité.

Dans la mesure du possible, les candidats sont encouragés à soumettre des lettres d'intention en harmonie avec les initiatives nationales ou régionales existantes. Les synergies avec d'autres organisations sont également éligibles ; dans ce cas, une organisation chef de file pourra soumettre une candidature avec des partenaires sous-subventionnaires.

Les candidats basés en dehors des pays éligibles peuvent soumettre une lettre d'intention tant que les résultats attendus du projet sont focalisés sur les besoins de conservation dans un ou plusieurs pays éligibles. Les organisations internationales sont encouragées à impliquer des organisations ou des communautés locales en tant que partenaires du projet ou à expliquer comment les parties prenantes locales seront engagées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Les candidats sont encouragés à lire le chapitre sur la stratégie d'investissement dans le profil d'écosystème afin de bien comprendre les directions stratégiques et les priorités d'investissement (voir la section 8).

## **7. Le processus de demande**

Les demandes (lettres d'intention) peuvent être soumises en **anglais ou en français**.

Toutes les demandes **doivent être soumises** via le site Web de ConservationGrants via ce lien:

[Accès à ConservationGrants](#)

(notez que la langue française peut être choisie par défaut lors de votre première connection)

Le CEPF **n'acceptera pas** les lettres d'intention envoyées par mail ou toute autre forme.

Vous recevrez un message électronique vous confirmant que votre demande via **ConservationGrants** a bien été acceptée

Ceci est un nouveau système en ligne. Ainsi, pour les candidats ayant déjà bénéficié de subventions du CEPF lors de la première phase (20012-2017), notez que le Grant Writer/système GEM n'est plus utilisé. Vous devrez donc créer un nouveau compte sur **ConservationGrants** pour postuler.

Si vous n'avez pas de compte **ConservationGrants**, vous devrez ouvrir un nouveau compte en cliquant sur le lien bleu "Nouvel utilisateur ?" Situé sous la case "Connexion".

Si vous avez un compte sur ConservationGrants, vous pouvez utiliser les mêmes informations de connexion et créer une nouvelle LdI.

Les questions concernant la création du compte ou l'utilisation de ConservationGrants doivent être adressées à [conservationgrants@conservation.org](mailto:conservationgrants@conservation.org).

Le processus de sélection des lettres d'intention prendra environ huit semaines à compter de la date limite d'envoi. Le comité de révision sélectionnera les meilleures lettres d'intention qui répondront aux critères d'éligibilité des sections 5 et 6. Tous les candidats recevront une réponse de CEPF après la révision de leur projet.

Les demandes acceptées pour la deuxième étape seront invitées à développer une proposition complète sur ConservationGrants. Les propositions complètes recevant une évaluation positive entraîneront l'octroi d'une subvention entre Conservation International, en tant qu'organisation assurant le Secrétariat du CEPF, et l'organisation du candidat (le «bénéficiaire»). Les subventions seront libellées en dollars américains et les conventions de subvention seront en anglais.

## 8. Documents de référence

Les candidats sont encouragés à lire attentivement la stratégie d'investissement du CEPF pour le bassin méditerranéen, dans le profil de l'écosystème (chapitre 13) qui fournit plus de détails sur les activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil d'Ecosystème: [Anglais](#)
- Profil d'Ecosystème- résumé technique : [Anglais](#), [Arabe](#), [français](#).

Une carte interactive du hotspot peut être consultée [ici](#), utilisez l'icône 'Layer list' en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin,

Aide et ressources (principalement en anglais mais le site offre des possibilités de traduction automatique en français, et pour certaines parties des documents de guidance à télécharger en français)

- [Éligibilité et comment faire une demande](#)
- [Questions fréquentes](#)
- [Politiques de sauvegarde](#)
- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)

## 9. Contacts

Avant la soumission, les candidats peuvent poser des questions quant à l'éligibilité des projets avec le responsable de programme de la région concernée :

- Balkans : Responsable de programme, Borut Rubinič; [borut.rubinic@dopps.si](mailto:borut.rubinic@dopps.si)
- Moyen-Orient : Responsable de programme, Sharif Jbour; [Sharif.Jbour@birdlife.org](mailto:Sharif.Jbour@birdlife.org)
- Afrique du Nord : Responsable de programme, Awatef Abiadh ; [awatef.abiadh@lpo.fr](mailto:awatef.abiadh@lpo.fr)

Les questions concernant la création du compte ou l'utilisation de ConservationGrants doivent être adressées à [conservationgrants@conservation.org](mailto:conservationgrants@conservation.org)

Pour toutes autres informations générales concernant le programme CEPF dans le bassin méditerranéen, veuillez contacter le responsable de l'équipe régionale de mise en oeuvre, Liz Smith : [liz.smith@birdlife.org](mailto:liz.smith@birdlife.org) ou visitez le site <http://www.birdlife.org/cepf-med>